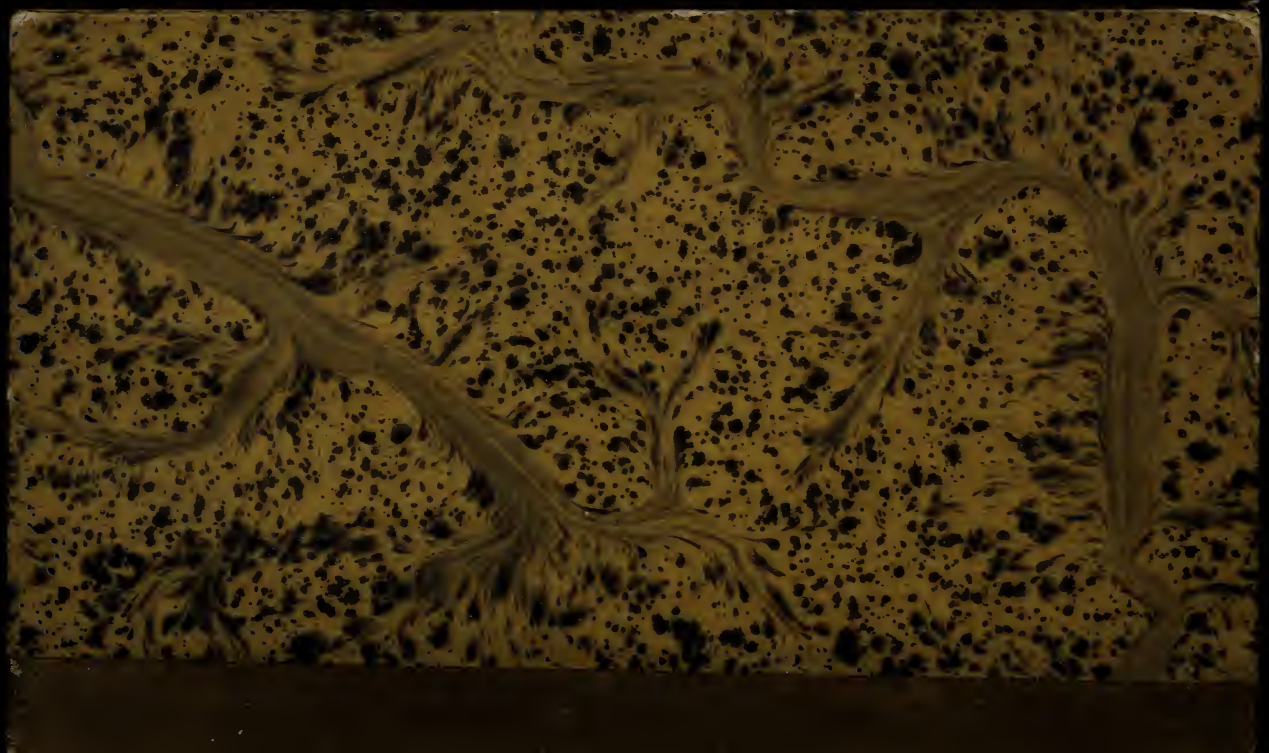

B. 2384

par Antoine Arnauld.

PROPOSITIONS
AV ROY,
SVR LA REFORMATION de l'Eſtat.

I. pièce

M. DC. XVIII.

Case
F
39
.326

1618 ar

THE NEWBERRY
LIBRARY

51-1947

PROPOSITIONS

AV ROY, SVR LA Reformation de l'Eſtat.

SIRE,

La France eſt affligée de diuerſes maladies, la plus grande (ſource de toutes les autres) c'eſt ſa vieilleſſe: durant douze cens ans, ſoixante & quatre Roys, en trois races differentes, l'ont gouuernée; Roys ſans égaux, mais nō ſans voyſins puiſſans: d'aage en aage, les malheurs ont engendré les affaires, les affaires les neceſſitez, les neceſſitez les deſordres. Entre autres la corruption dans le Clergé, la licence parmy les Gouuerneurs, l'iniuſtice dans la Iuſtice la maluerſation des Officiers, l'excez des Aydes, du ſel, groſſes fermes, peages tailles, cruës, conſtitutions de rentes, ventes d'offices, engagemens de domaines, paulette, multiplications de ga- *Deſordes del Eſtat.*

ges, augmentation de garnisons, de pensions, de debtes de Suisses, Maison Royale, & plusieurs autres chargēt, lesquelles rendent la recepte & despense de nos derniers Roys, beaucoup plus grande que des precedens. De deduire à vostre Maiesté, SIRE, de quelle misere particuliere chacune de ces inuentions a pris naissance, ce ne seroit chose difficile, mais superfluë, il suffit qu'elle sçache que les guerres des Anglois de Bourgongne, d'Italie ont donné commencement à ces maux; & que celles de Charles le Quint, de la Religion, & de la Ligue, les ont portées en ce haut poinct, qui met l'Estat en si bas estat.

Contre tous ces diuers accidens, Henry le Grand s'est serui de diuers remedes: mais le principal, SIRE, & qu'asi le seul, ç'a esté d'affermir son Throsne par l'abondance de tout ce qui fait redouter vn Monarque, & de temperer sa domination par toutes les douceurs qui font cherir vn pere: remede non moins remarquable, que rare, & lequel ie tiendrois pour plus admirable encor, s'il auoit esté suffisant pour guerir absolument toutes les langueurs de cet Empire.

Reformation necessaire.

De iuger, SIRE, si ce grand Prince a

eſté diuerti d'vne plus profonde reformation, ou par la douceur de ſon naturel, ou par le ſcrupule de nouueaux trauaux, ou pluſtoſt par intention de deſcharger ſa vieilleſſe ſur la ieuneſſe de voſtre Maieſté; certes c'eſt vne queſtion trop penible à determiner. Seulement, SIRE, peut-on dire à voſtre Maieſté, que ſi la vaillance & la prudence du feu Roy ont redonné la vie à cet Eſtat; il reſte à voſtre generoſité d'en eterniſer la durée en la reformant. C'eſt vne grande raiſon pour entreprendre cet ouurage, que la Iuſtice & la neceſſité; c'eſt vn grand aduantage pour le conduire, que l'inclination de voſtre naturel; & vn grand moyen pour y paruenir, que les ſubmiſſions de tous les ordres de voſtre Royaume.

Mais, SIRE, autant que ceſte reformation eſt importante à tout voſtre Eſtat, autant que c'eſt vne action conſiderée de diuers eſprits, odieuſe aux intereſſez, autant eſt-il à propos, que voſtre Maieſté s'y gouuerne auec toutes les circonſpections neceſſaires. Ie veux croire que tant de ſages Conſeillers de voſtre Maieſté (ſans flatterie les plus excellens de l'Europe) n'oublient de luy remonſtrer, combien *Premiers moyens.*

d'vn meſme deſſein (quoy que iuſte) ſelon qu'il eſt conduit, ſouuent les ſuccez en sõt differends : Et c'eſt, SIRE, ce qui me donne l'audace en ce Diſcours de ſouhaitter que voſtre Maieſté s'applique à l'effect de ſon entrepriſe, non en portant les mains en meſme temps à toutes les infirmitez de de ceſt Eſtat; mais pluſtoſt en commençant par en reſtablir l'eſtomach & le cœur, afin qu'en la gueriſon de ces deux parties, toutes les autres reçoiuent vtilement leurs antidotes neceſſaires.

Armes & finances.

I'appelle l'eſtomach & le cœur de voſtre Empire, les finances & les armes de voſtre Maieſté : l'vn diſtribuë les alimens, l'autre eſt le ſiege de la vigueur. Ie les ioins enſemble, parce qu'eſtans diuiſez, i'ignore leur vertu; & vnis ſous vn tel chef, ie ne comprens rien qui leur ſoit impoſſible. Tous peuples, SIRE, ne tempeſtent autre demande aux oreilles de leurs Roys, ſinon Iuſtice, & pluſieurs ſouuerains n'aſpirent qu'à la faire regner en leurs Eſtats: mais c'eſt aux vns grande ſimplicité, aux autres grand meſconte, s'ils croyent que ce ſupreſme pouuoir (rayon de la diuinité) deſpend d'vne ſimple intention : SIRE, voſtre Maieſté l'eſprouuera, c'eſt l'effect le

plus difficile & le plus reſerué de la pru_dence & de la force.

Ie deſirerois donc, SIRE, pour ne pecher contre l'art de reformer, que le premier acte de vos retranchemens, fuſt de deſtiner pour l'année prochaine quatre millions de liures, payables par mois, & par aduance, pour l'entretement de vos gens de guerre en la campagne: ce qui defaut de ce fonds par deſſus ſon ordinaire, ne monte pas ſi grande ſomme, qu'aiſément elle ne puiſſe eſtre puiſée dans l'abyſme de vos penſions: & me ſemble, SIRE, que ceſte commutation ſeroit d'autant mieux receuë, quelle tourneroit au profit d'vn meſme ordre; ſur tout, puis que chacun recognoit que la foibleſſe des forces de voſtre Maieſté, a cauſé ce grand excez: la neceſſité voulant qu'aux occaſions on achetaſt par intereſt tous ceux qui faute de crainte, ſe faiſoient craindre dans les Prouinces.

Fonds pour les de guerre.

Pluſieurs de ces penſionnaires retranchez pourroient meſme trouuer place dãs ce corps de vos gens de guerre; Ie n'en ſçay nul, qui ne ſe tinſt plus fauoriſé de cinq cens eſcus de gages, que de mille de penſion. Le fonds de ces quatre millions

Nombre à tenir ſur pied.

de liures pourroit entretenir enuiron quinze mil hommes de pied, & quinze cens cheuaux : nombre ſi mediocre pour la France, & ſomme ſi moderee pour l'importance du ſubiet, qu'aucuns de vos voiſins, amis, & non amis, en ſoudoyent à vos portes le double durant la paix. Ie ne repreſenteray point à voſtre Maieſté, comme il y a meſme de ſes ſubiets (tres-grands hommes) qui en moins d'vn mois, le voulant, en peuuent leuer autant ſoubs leur credit : mais ſeulement ie la ſupplieray de commander qu'il ſoit ſupputé iuſques à quelles ſommes immenſes ſont montees depuis ſon regne, meſme durant celuy du feu Roy, (quoy qu'il euſt gaigné trois batailles) tant de leuées & de licentiemẽts ordonnez par vos Maieſtez : Il ſe trouuera, SIRE, que depuis ce temps toutes ces armees à la haſte, remplies la pluſpart de ſoldats d'vn iour, & pour vn iour, mal-adroits mal-aſſeurez, mal viuans, ont à la France plus couſté que l'entretenement continuel de quinze mil hommes de pied, & de quinze cens cheuaux : Que ſeroit-ce donc, Sire, ſi l'on comprenoit en ce conte, les rauages de tant de recreues, les ruines de tant de diſcordes, les deſpenſes de tant d'accords

cords qui ſont entrez en ce Royaume par faute d'vn ſi bon arbitre.

Sur ce propos, SIRE, on me repliquera que lauarice de certains chefs décourage voſtre Majeſté d'entretenir tant de gens de guerre; Mais, SIRE, en vertu d'vne ſolde tres-aſſeuree, d'vn entretenement non caſuel, voſtre Maieſté iettant les yeux ſur ſa milice, quelle ordre n'eſt-elle capable d'y donner? Certes l'vtilité n'en ſeroit petite; ny grande la difficulté. Si l'intereſt des Capitaines eſt tenu pour la principale cauſe du mal, la certitude d'eſtre payez, la deffiance d'eſtre eſpiez, l'apprehenſion d'eſtre caſſez, les rendroit plus ſouples à l'obſeruation de vos reglemens; ſur tout ſi l'on adiouſtoit quelques augmentations de gages à certains officiers: Car, SIRE, voſtre Maieſté le doit croirre, il y a des apoinctemens en la guerre ſi racourcis, qu'il eſt impoſſible à ceux qui les poſſedent de bien ſeruir, & de ſuiure vos ordonnances. *Facilité de les regler.*

Ie ne ſçaurois auſſi d'aduis, SIRE, qu'à l'aduenir, on continuaſt de placer ſi grand nombre de ſoldats ſoubs la conduite de ſi peu de chefs: Autant ſe creeroit de regiments, autant qu'il en vacqueroit horſmis *Infanter.*

les gardes, ie souhaitterois qu'on les reduisist à mil hommes. Ceste augmentatiõ de maistre de Camp, premier Capitaines, & Maiors, accroistroit à vostre Maiesté le moyen d'employer plus de personnes de merite; & aux chefs le pouuoir de seruir plus exactement : bien commander, policer, armer, & tenir cõplets plus de mille hommes, ou cent cheuaux, ce n'est pas vne charge peu à charge: toutes les nations iuditieuses ont euité ceste confusion, & celles qui ne l'ont bannie, ce n'est pas faute de volonté. Si i'excepte le regiment des gardes de V. M. SIRE, c'est pour diuerses circonstances: Ce corps semble ne pouuoir estre trop puissant, puis qu'il est destiné pour garder le vostre, il campe parmy les grandes multitudes, toutes les tẽpestes qu'il dissipe ne paroissent pas pour donner poids à vos affaires on le separe en vos armées : Et puis, Sire, il est tres difficile, qu'estãt de si pres esclairé de la lumiere de vostre Maiesté, sa police, son exercice, mesme son ambition de gloire ne s'esleue au plus haut degré d'honneur qui se puisse desirer en ce Royaume. Le beau nõ qu'il porte à l'imitation des anciens me semble de bonne augure; & comme la ve-

neration dans les armes n'eſt vne choſe à meſpriſer, auſſi voudrois-ie que chacun de vos Regimẽts fut honoré du nom d'vne de vos Prouinces : les peuples meſmes partiſſipans à ceſte douce vanité ſembleroient en payer le fonds auec moins de retardement & de ſcrupule.

Quant aux quinze cens cheuaux qu'entretiendroit voſtre Majeſté, ie propoſerois qu'on en laiſſa d'armez de toute piece (comme ils ſont auioudhuy) le nombre de douze cens, ſeparez en dixhuict ou vingt compagnies; celle de voſtre Maieſté auec peu d'autres de cent, & le ſurplus de ſoixante hommes, En paix il eſt à propos qu'ils ayment leur garniſon, non en tẽps, mais continuelle en guerre l'armee, & dãs l'armée, la teſte vers les ennemis doit eſtre leur demeure plus agreable : là ceux qui ſans cauſe expreſſe demandent congé meritent eſtre licentiez, & ceux qui le prennent d'eux-meſmes, chaſtiez. *Cauallerie*

Des autres trois cens cheuaux reſtans, i'eſtimerois neceſſaire, Sire, que l'on en compoſaſt cinq ou ſix compagnies de Carabins bien montez, & bien armez. En paix ils peuuent eſtre employez en diuerſes occaſions : en guerre lors qu'ils *Carabins*

ſe portent courageuſement contre les ennemis,& religieuſement auec leurs hoſtes, aux autres ſoldats ce n'eſt pas vn leger exemple, & aux ſubiects de voſtre Maieſté vne eſpargne indigne de conſideration,

Voila, Sire, en general l'eſtat des gens de guerre en la campagne que ie ſouhaitterois d'eſtre entretenus en ce Royaume; la qualité & la quantité m'en ſembleroit propre pour empeſcher toutes ſortes de ſeditions, ſans auoir le moyen d'en faire.

Effets des forces entretenues

C'eſt article(abregé de vos forces principales)eſt, SIRE, veritablement celuy que i'eſtimerois deuoir eſtre le premier de la reformation : Article auquel iojgnant la puiſſance bien ordõnee de voſtre artillerie auec la pratique deſia ſuiuie des Flamans pour aſſieger; de là ſans doute,procederoit le iugemẽt & l'execution de tous les autres articles : De la viendroit que les places ne ſeroient plus redoutees, les charges plus ſuſpectes; l'eſtime augmenteroit l'affection des Grands,leur affection voſtre ſatisfaction, & voſtre ſatisfaction leur fortune. Voſtre puiſſance ſi rehauſſee rendroit encore

vos faueurs plus considerables: vos coffres & vos Arcenaux (quoy que l'on vous die) vrais magazins de vos meilleurs tiltres, pourroient vn iour reuoir leurs armes & leurs Threfors : Et lors, Sire, voſtre Majeſté s'eſtant ainſi renduë en Eſtat & rendre iuſtice à ſon Eſtat, & en reputation de pouuoir eſtendre ſa reputation, i'eſtime que tout au moins ſes voiſins luy tiendroient parole.

Reſtablis ſemẽt des finances.

En conſequence, Sire, de ce premier & principal appareil, ie conſeillerois à voſtre Maieſté : (pour ne perdre temps) de s'appliquer ſoudain à la reformation de ſes finances : C'eſt choſe veritable, qu'en leur adminiſtration nulles mains ne peuuent eſtre plus nettes que celles qui les maniẽt: Aux ordonnateurs eſt tout entiere la fidelité, aux principaux contables vn deſir extreme de Reformation : Mais iuſques icy, comment reſiſter au deſordre, ſi le deffaut de vos armes luy fait paſſage ? Certes ſans l'eſpée du Prince la plume du Miniſtre a peu de poids : Et puis, Sire, parmy ceſte mer ſi profonde de vos finances les meſnages non odieux y ſont penibles à trouuer, les autres n'y ſont touſiours à receuoir. Qui repreſenteroit à voſtre Maieſté

de quelles baſſes eſpargnes ſont precedées toutes les hautes cõmoditez du feu Roy, celuy ſeroit choſe impoſſible à croire: auſſi certes (& le faut aduoüer) l'ardante & cõme furieuſe paſſion du Surintendant en ce tauail, à fait des choſes incomprehenſibles.

Receptes generales particulieres, & fermes.

Pour imiter donc ſon inimitable reformation, ie deſirerois, Sire, qu'on la commençaſt par examiner toutes les charges de vos elections particulieres: tãt d'atributions aux Officiers, les vnes pour les cruës les autres pour diuers ſubiets ſouffriroient peut eſtre quelque modeſte retranchemẽt les gages acquis à trop bon compte, pourroient ſinon ſe diminuer, au-moins ſe reculer pour vn quartier, ſur les non-valeurs l'intereſt des Officiers les rendoit bien toſt payées. Quand aux rentes, & certains autres emplois, ſans rigueur ie les reuerrois auec vtillité : Pour les Eſtats de vos bois, rien n'y peut eſtre plus exact : dedans vos Receptes generales i'y voudrois faire de non moins curieuſes recherches, & de ſemblables encor dans touts les eſtats de voſtre ſel, & du reſte de vos fermes; meſnages, qui bien recueillis monteroient à des ſommes non mediocres.

Cet ouurage acheué, Sire seroit à propos de faire mesme anatomie de tous les articles particuliers de vostre Estat general de l'Espargne : entre autre faudroit retourner à celuy des pensions, & outre le fonds diuerti pour vos gens de guerre, ie serois d'aduis qu'on le diminuast encore iusques à vn milion d'or: mais en recompense, desormais ie desirerois que toutes les pensions se payassent contant à l'Espargne. *Pensions*

Apres, Sire, seroit bon de reuoir le menu de vos garnisons ordinaires : & cõme nul ne conteste l'excez de cet abus, iapprouuerois que l'on retranchast toutes les superfluës (horsmis de seureté) qu'on diminuast les moins neceſſaires, & qu'on fist mieux payer celles d'importance: Sur tout puis que vos gens de guerre entretenus, pourroient fortifier aussi bien le dehors, qu'asseurer le dedans du Royaume. *Garnisõs.*

Quant aux debtes des Suisses; c'est vne affaire que ie souhaitterois dépendre simplement de vos finances: mais, Sire, leur pays, quoy que bossu, est le droit chemin aux Espagnols: pour s'ouurir diuers passages à leurs desseins. Si i'auois bonne caution que le conseil d'Espagne ne se vou- *Debtes de Suisses.*

luſt preualoir de leurs meſcontentemens, bien toſt ie dirois ma penſee : mais certes, en ce meſnage, ie redouterois, & l'auarice de nos amis, & l'ambition de nos ennemis. SIRE, en vertu du bon-heur de voſtre Maieſté, en vertu de leur Religion contraire, & de la hayne ancienne de ſes peuples contre la maiſon d'Auſtriche, i'eſtimerois à propos qu'on les tentaſt de quelque diminution ; Mais ſi eſt-ce, Sire, que touſiours à nos eſprits legers ſeront propres ces corps ſolides : & principallement puis qu'auiourd'huy nous les voyõs commandez auec tant des ſatis-faction, qu'ils offrẽt aux occaſions de porter leurs vies aux perils les plus honnorables. Le dernier Mareſchal de Biron a eſté le premier qui a propoſé d'abolir leurs debtes : Mais, Sire, ſon diſcours entendoit de les conquerir : ce deſſein ſi releué ſoit remis à vne autre fois.

Aſſiſtãce aux Holandois. Pluſieurs, Sire, conſeille à voſtre Maieſté de diſcontinuer aux Holandois l'aſſiſtance qu'elle leur ordonne: à la verité leur repos ſembleroit deuoir apporter quelque ſoulagement à vos finances : mais parce que depuis ſeize ans tous les ſecours qu'on leur a fournis, ont sãs doute eſté beaucoup

plus

plus vtiles à la France, que s'ils euſſent eſté employez ſur la frontiere de Picardie: ceſte raiſon, SIRE, me feroit deſirer qu'auant reſourdre ce poinct, on cõſideraſt ſoigneuſement l'eſtat preſent de de leurs affaires: & non, certes, ſans ſe ramenteuoir, que parmy ces peuples policez, reſide ce grand Capitaine, qui par l'excellence de ſes ordres, rend pluſieurs de vos ſubiets capables de vous mieux ſeruir.

Maiſon du Roy.

Sire, ie n'oubliray voſtre maiſon, puis que par tous proiects de reformation, vous permettez qu'elle ſoit librement attaquée: le nombre d'Officiers en eſt ſi ample, qu'en peu de temps, vne ſuppreſſion par mort, y pourroit faire quelques eſpargnes. Pluſieurs croyent que ſon excez procede du ſeul luxe de vos predeceſſeurs: en partie ceſte opinion eſt vraye, mais certes de la neceſſité des recompenſes eſt pluſtoſt né ſon principal accroiſſement. Et c'eſt Sire, (pour plus vtile reformation) ce qui me feroit ſouhaiter, que comme voſtre Maieſté ſçait quelquefois enuoyer des Officiers de ſa maiſon tres-vaillans hommes parmy ſes troupes, ainſi pres de ſa perſonne il luy pleuſt ſouuent retirer les plus vieux, & les

les plus signalez de ses armées.

Ambassadeurs, Gouuerneurs, contens, partieinopinées &c,

Reste a parler à vostre Maiesté, du fond, des Ambassadeurs, Gouuerneurs Galleres fortifications, contans, voyages, parties inopinées & autres articles cõpris en l'Estat general de son Espargne, Sire, telles despences durant l'annee se deuoient reuoir assez souuent; les vnes pour les rendre mieux payees, les autres pour faire qu'elles le soient moins: en ce moins, ie n'entens comprendre les contans bien ordonnez, comme depences quoy que l'on pẽse ineuitables; mais bien les parties inopinées contre lesquelles il faut combattre incessamment. C'est, SIRE, cest article qui doit estre le dernier dans l'Estat, mais le mieux manié de tous les autres: c'est celuy qui doit pouruoir à toutes vos despẽces & vostre recepte, qui par c'est ordre doit mettre à couuert tous vos deniers reuenans bons: & qui plus est, SIRE, cest celuy lequel auec diuers autres mesnages, doit porter dans vos coffres, tous les deniers reseruez pour l'affermissement de vostre Couronne.

Necessité d'obseruer

SIRE, par la lecture de toutes ces particularitez, ie pense auoir à vostre Maiesté designé quelques moyens du restablisse-

ment de ſes finances, au moins de celles qui s'adminiſtrent par eſtats : toutes fois, SIRE, voſtre Maieſté remarquera, que l'obſeruation de ces poincts, bien peu ſeruiroit à l'aduancement de ceſte reformation, ſi quant & quant vos miniſtres ne ſe ſouuenoient de prendre encor vn autre ſoing; C'eſt à veiller exactement, que tous les Eſtats de voſtre Maieſté, tant pour payer, que pour content, ſoient ſuiuis par tous ſes Officiers, comme vne loy tres-inuiolable & tres-ſacrée : en la forme meſme de l'eſtat & du compte il y doit auoir toute conformité. Les premieres années de ce labeur ſont rudes, les ſuiuantes douces: mais vn auantage ſur tout en reuiendroit tres-conſiderable; c'eſt que par ceſt ordre, vos affaires ſeroient rendues ſi ſuccintes, & ſi nettes, qu'à l'aduenir, moins penible à vos miniſtres en ſeroit la direction, & l'intelligence à voſtre Maieſté, auſſi facile que neceſſaire. *les eſtats du Roy.*

Oultre ces meſnages, SIRE, ie propoſerois encore d'en faire de plus grands, ſur vos domaines & ſur vos greffes : l'experience des partis paſſez y pourroit ſeruir de guide : le repos s'aſſeurant en voſtre Eſtat, aſſez d'eſprits laborieux ſe porteroiēt *Domaines & greffes en partis.*

à ces entrepriſes : les partiſans, quoy qu'odieux, ſont en tels ſubiects les meilleurs meſnagers de vos affaires: l'intereſt les rẽd plus ſoigneux que vos Officiers : mais ce qui s'y doit obſeruer, SIRE, c'eſt de donner ces grands partis auec tant de ſincerité, & de ſeureté, que de leur accompliſſement voſtre Majeſté ne s'en puiſſe plaindre, ny le partizan s'en repentir.

Deniers extraordinaires.

Ie croy, SIRE, touchant vos finances, n'auoir plus à parler ſinon du poinct de vos deniers extraordinaire. Ceſte nature de fonds eſt ſouuent auſſi dommageable à celuy qui l'obtient en don, qu'à celuy qui l'on l'exige: raiſon qui me feroit deſirer que de tous ces deniers conteſtez, voſtre Maieſté s'en reſeruaſt les recherches, & les pourſuittes. Quant aux inuentions nouuelles, auſquelles ſont neceſſaires vos Edicts; ſouuent, SIRE, deux grandes difficultez les rendent moins fructueuſes, le meſcontentement des peuples, & la reſiſtance des intereſſez : mais comme quelques fois, la conſequence de l'affaire rend peu conſiderables les oppoſitions, alors, SIRE, il ſembleroit à propos que la conduicte en fut laiſſée à la dexterité de voſtre Conſeil : vos miniſtres ſoigneux de leur

deuoir, prendront garde de n'entreprendre, que ce qui peut estre vtile & non preiudiciable à vostre seruice.

Administration des finances.

La charge, SIRE, de l'administration de vos finances, est dedans vostre Estat si importante, & si difficile, que vostre Maiesté n'en doit seulement approuuer, mais authoriser la fonction, SIRE, le soing de ceux qui la possedent, doit estre incessamment d'augmenter vos reuenus par moyens licites, & par diuers estats faicts à propos, de defendre vostre bource cõtre toutes sortes de pretendans: sur tout enuers les contables auares l'œil vigilant de l'ordonnateur est vn grand remede. Et SIRE, quoy que l'on vous die, l'ardeur de vos ministres à vous seruir plus que l'ardeur de toute autre Chãbre, est capable d'espurer les finances de vostre Maiesté.

Admirauté.

SIRE, i'ay acheué de traicter de vos gens de guerre, & de vos finances, sans faire mention de vostre Admirauté: C'est par-ce que dans tous vos Estats (horsmis pour vos galleres) il n'est reserué aucun fonds pour la mer; les tempestes de la terre ont exempté vos nauires des orages de c'est element; vostre commerce & vostre reputation en souffrent de grands preiudi-

ces; tesmoins les enormes larcins des Corsaires de Barbarie : Vos galleres, quoy qu'excellentes ; ne sçauroient suffire pour empescher leurs pillages. La France touche les deux mers, pleine de ports & de matelots ; de la procedent toutes les richesses: les meilleures matieres du monde pour la construction, & l'equipage des vaisseaux naissent en vos Prouinces. SIRE, il est à propos que vostre Maiesté se porte à ce restablissement: mais certes, ne vous attendez à autres moyens pour y paruenir sinon, à vos finances, & à vos gens de guerre. En Holande, si des compagnies particulieres ont entre prins de grands armemens, auparauant ils ont esté soustenus par les vaisseaux de guerre des Estats ; Et puis, Sire, aux François l'abondance de la terre rend la nauigation volontaire ; aux Holandois, la sterilité de leurs marais, la faict vne action de necessité.

Luxe,

Ce restablissement, Sire, de l'Admirauté, n'apporteroit vn mediocre aduantage à vostre Estat ; tousiours la perte de la mer a esté pour la terre vn mauuais presage: mais comme ceste force principalement pourroit faciliter l'espargne de tant de millions que les marchandises estrangeres en-

leuent de voſtre Royaume, auſſi penſeroy ie que voſtre Maieſté ſe deuroit reſoudre à y donner quelque reiglement: Reiglemẽt, Sire, que ie voudrois neantmoins eſtre iudicieux & conſideré : pluſieurs eſprits s'en ſont meſlez ; ce ſubiect demande de la diſcretion & de la cognoiſſance. Ie ſçay des marchandiſes dont nous nous pouuons paſſer ; mais l'amitié de ceux qui nous les enuoyent nous eſt poſſible tres-neceſſaire: & puis, Sire, combien de choſes ſont ſuperfluës, qui ſont difficiles à retrancher? L'ornement peut receuoir quelque diminution ; mais la commodité la ſouffre à peine ; les plaiſirs meſme en pluſieurs eſtats ont tenu teſte aux ſouuerains : de tout temps l'accroiſſement des richeſſes a cauſé l'augmẽtation du luxe: neantmoins Sire, ſinon pour en arreſter, au moins pour en allentir le cours; vous y pouuez donner diuers ordres: mais ſi diray-ie à voſtre Maieſté, conſiderant la nature de ce mal, & de vos ſubiects, que le mal meſme, & voſtre exemple, en ſont le plus aſſeuré remede. *Iuſtice.*

Pour apporter, Sire, vn extreme ſoulagement à la France, on a raiſon de publier qu'il faut reformer la Iuſtice : ſouuent à ſa

pourſuitte les biens des plus releuez & des plus pauures ſe conſomment: mais ſi quelque fois il y entre du deſordre par auarice, ou par malice, ſouuent il s'y en gliſſe auſſi par vné exceſſiue equité: c'eſt, Sire, que l'apprehenſion d'oublier vne formalité, cauſe des longueurs plus iniuſtes que l'iniuſtice meſme: parmy les nations moins ſubtiles, ou plus iudicieuſes que la noſtre, on l'obtient plus breue, & non moins bonne: la couſtume fait que chacun pouruoit à ſoy, & peu ſe plaignent de ſurpriſe. Les ſciences renduës trop communes en ce Royaume ont augmenté ceſte corruption: il ſeroit à propos, Sire, que la conſcience de quelques gens de bien, choiſis par le chef de voſtre iuſtice, trauaillaſſent pour la reformer. La diſcontinuation des eſpices ne ſeroit vn expedient peu propre pour l'abreger; mais i'en craindrois l'excez contraire. Sire, l'authorité d'vn reglement iudicieux, penchant entre la rigueur du droict, & l'humeur des François, eſt pour ceſte peſte le vray contrepoiſon qui s'attẽd de Louys le Iuſte.

Clergé. Quant aux deſordres qui ſe trouuent au fait du Clergé de voſtre Royaume, SIRE, touſiours on ſe plaint, que les amples richeſſes

cheſſes des Eccleſiaſtiques ſubuiennent quelquefois aux neceſſitez des ſeculiers: ſi ce mal ſe commet en faueur de perſonnes de ſeruice, il a pour appuy au moins pour couuerture, le bien qui en reuient à l'Eſtat A la verité l'expedient des penſions eſt le plus tolerable,& non le moins commode: vos voiſins lesplus deuots practiquent ceſt abus en le blaſmant. Mais, SIRE,n'ayant parfaicte lumiere de ce qui conſerne c'eſt article; mon aduis ſera comme en celuy de la Iuſtice, que ie m'en remets à l'aduis d'autruy, Pluſieurs Prelats en ce Royaume ſont capables de ce ſainct deſſein Sire, pour n'errer en fait de Clergé, voſtre Maieſté n'oubliera ſur tout d'en conſulter le grand oracle: c'eſt vn eſprit ſuruiuant ſon corps, qui beaucoup plus diuin qu'humain, ne ſçait reſpondre que des merueilles.

Iuſques icy i'ay differé, *Sire* de parler *Paulette.* à voſtre Majeſté de la Paulette, incertain du rang que ie luy donnerois: elle eſt trop auant dans les raiſons d'Eſtat, pour la reputer vn ſimple article de Finances: que ſi on la tien pour affaire publique, auſſi l'eſt-elle des particulliers. *Sire*, ie ſouhaiterois que non ſeulement on l'oſtaſt du monde, mais auſſi celle donc elle a pris naiſſance,

la venalité, qui m'eſt bien en plus grande horreur : ie ne ſçay neanmoins quelle bizarre conſtellation domine ſur c'eſt Eſtat, la guide de la raiſon n'y vaut pas celle de l'experience : Les Roys ſouloient donner les charges, mais ſouuẽt par des mains tres-dangereuſes, & encor à des perſonnes dont le faux raport eſtoit le ſeul merite : exemple neantmoins ſans conſequẽce en voſtre regne, à cauſe de l'inclination de voſtre Maieſté. Quand à celles qu'ils ont vendües, quoy que le prix fut moindre qu'à preſent, il faloit que l'officier fut auſſi riche : il hazardoit ce qu'il s'aſſeure auiourd'huy ; vn ſeruiteur accommodé en vaut bien vn qui a but de l'eſtre : la crainte de la perte donnoit lors autant d'auarice cõme maintenant l'excez de l'achapt, les violences pour l'examen des quarãte iours eſtoient inéuitables, & plus grande encor la difficulté de retenir les Officiers experimẽtez : conſiderations aſſez claires & non paſſionnées ſur leſquelles on peut decider toutes les conteſtations de c'eſt article. Que ſi voſtre Maieſté ſe veut reſoudre ſãs changement d'abolir la venalité ; alors comme on n'y peut paruenir que par les Offices vacans par mort ; auſſi nul ne doit

douter que la Paulette ne ſe doiue eſteindre. Mais le point qui ſe doit iuger en ce lõg deſſein, c'eſt, Sire, quelles diuerſes pertes aura faites voſtre Maieſté, & combien durant cinquante ans elle aura peu dõner ou ſupprimer de charges vacantes & non erſignées.

Conſeils.

L'ordre nouueau qu'a reſolu voſtre Maieſté, pour auoir non dauantage de Conſeillers : mais de conſeils, n'eſt pas vne moindre marque de ſa prudence : le chef qui preſide ſur tant de mẽbres bien reiſglez, peut tout eſperer, & ne rien craindre en ſa domination. Certes les aduis excellents de tant de grands hommes ne ſont ſeulement tres-neceſſaires ; mais rendent tous autres ſuperflus : dans vn vaiſſeau neantmoins touſiours la voix ſeule du pilote n'eſt entenduë, on y eſcoute quelquefois iuſques aux ſimples mariniers. Si c'eſt precipitation d'opiner ſans cõmandement, la ſaiſon & mon affection ſont meſmes excuſes : ſi c'eſt conſideration d'eſtẽdre mais raiſons, le ſubiet en eſt quaſi ſans bornes : ſi mon ouurage eſt moins releué que voſtre iugement, quel excez d'entendement y peut atteindre ? Sire, on offre à la Diuinité des dons de

tout prix, Ie preſente à voſtre Maieſté ce diſcours. Vn iour ie croy qu'il ſera receu d'aucuns, maintenant leu de pluſieurs, nõ reprouué de tous; mais ſuyui de peu, Choſe qui toutes-fois ne me perſuadera de blamer perſonne, ny certes de m'accuſer auſſi, mais ſeulement, Sire, iour & nuict ie redoubleray mes prieres à Dieu, que comme la force des Souuerains rend les Eſtats plus fortunez, auſſi la vertu de ſa protection, vueille égaler voſtre grandeur au pouuoir des plus grands Monarques.
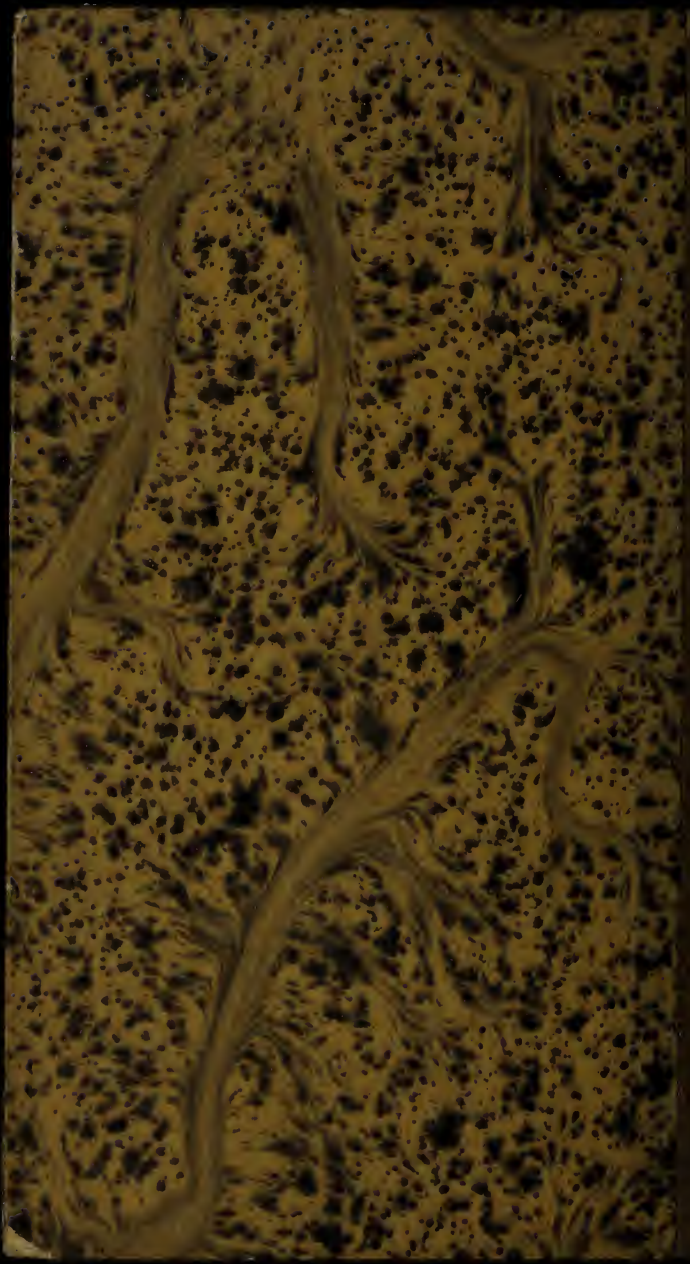
FIN.